

CHARTRE DES DROITS ET DEVOIRS DES CITOYENS ENGAGÉS

AU SEIN DES INSTANCES DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Mesdames, Messieurs,

Faire progresser la démocratie est une ambition forte de la nouvelle municipalité de Carrières-sous-Poissy.

Les instances de démocratie participative qui ont été créées doivent être des lieux de débats, d'élaboration de projets, de reconnaissance de l'expertise des habitants en qualité d'usager des services publics et d'acteurs engagés de l'amélioration de leur cadre de vie.

Elles participent au débat public, éclairent les élus dans leur prise de décision politique et complètent l'expertise technique des services internes de la Ville.

La démarche de mobilisation des habitants repose sur un engagement partagé entre les élus, les habitants et l'administration dans le respect des responsabilités et des compétences de chacun. Tous trois concourent à garantir l'intérêt général.

L'élu municipal tire sa légitimité du suffrage universel. Il est élu sur la base d'un projet qu'il doit mener à bien.

Le « citoyen-habitant-usager », au titre de l'expérience concrète qu'il possède de la cité, développe une expertise d'usage. À ce titre, il fait valoir son point de vue argumenté.

L'administration est au service du projet municipal et des habitants. Elle veille à la faisabilité technique, financière et juridique des projets d'intérêt généraux.

Avec Laila Ouakka, Adjointe au maire déléguée à la vie des quartiers, à la démocratie locale et à la concertation citoyenne, je remercie chacune et chacun d'entre vous de votre engagement.



Eddie Aït
Maire

Conseiller communautaire délégué
Grand Paris Seine & Oise



DROITS & DEVOIRS

**La participation à une instance de démocratie participative
fait des habitants des partenaires de l'action municipale.**

Ce statut leur confère des droits et des devoirs.

DROITS

- Le droit d'être informés ou consultés sur les projets municipaux à l'échelle du quartier, de la ville ou de l'agglomération sur les thématiques concernant leur instance. La municipalité de Carrières-sous-Poissy s'engage à créer des conditions nécessaires au respect de ce droit,
- Le droit d'exprimer leurs avis et de proposer des amendements aux projets présentés,
- Le droit de proposer des projets favorisant une meilleure qualité de vie et le renforcement du lien social,
- Le droit à la formation portant notamment sur le budget municipal, l'organisation politique et administrative de la ville.

DEVOIRS

- Un devoir d'engagement et d'investissement au sein de l'instance dont ils sont membres,
- Un devoir de respect et de courtoisie républicaine vis-à-vis de chacun des acteurs,
- Un devoir de réserve et de discrétion en cas de transmission de documents de travail, maquettes, avant-projets,
- Un devoir de neutralité et d'impartialité,
- Un devoir moral de privilégier l'intérêt général sur l'intérêt individuel dans ses réflexions et travaux,
- Un devoir de respect des principes énoncés dans la charte que les membres devront s'approprier et signer au moment de leur intégration.

Nom :

Prénom :

Instance dont je suis membre :

À Carrières-sous-Poissy, le

Signature :

